



# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 juin 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Daniel Fortin.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2010.
3. Acceptation de l'offre pour le renouvellement des emprunts numéros 2000-03 et 2004-01.
4. Modification des règlements d'emprunt et autorisation des signatures.
5. Servitude avec Mme Huguette Breton et Luc Turgeon pour conduite égout pluvial nouveau pont de la Route de la Station.
6. Demande d'arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay.
7. Coût réparation d'une partie de la rue Dubé (Gariépy à Renaud).
8. Coût pour le remplacement d'une glissière de sécurité au Rang Scott.
9. Cotation pour nouvelle fournaise au garage municipal.
10. Demande de congé de taxes municipales par Joroval inc. pour l'achat du 14 rue Gingras.
11. Demande de certificat d'autorisation pour prolongement réseau aqueduc (Michel Côté).
12. Mandat à un laboratoire pour étude phase 1 pour le prolongement du réseau d'aqueduc.
13. Demande d'appui de la municipalité d'Inverness concernant la valeur foncière de certains immeubles.
14. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
15. Opinion de la municipalité pour une demande d'exemption de taxes municipales de la part de Résidence Provencher.
16. Période de questions de l'assistance.
17. Transfert à la MRC de l'Érable d'une demande de nettoyage de cours d'eau.
18. Lignage des chemins municipaux.
19. Horaire du bureau municipal pour juin-juillet et août.
20. Achat de terre noire (20 voyages) pour réparer terrain édifice et station pompage au 113 Mercier.
21. Travaux de peinture à l'édifice municipal.
22. Choix du mode de collecte lors de la journée Normand-Maurice du 16 octobre prochain.
23. Inscription au congrès de la FQM, les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre prochain.
24. Délégation tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable.
25. Délégation à la Soirée Hommage 12-18 le 12 juin à Lyster.
26. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
27. Demande d'autorisation pour un permis de boisson par le Comité de la tire de tracteurs.
28. Correspondance.
29. Approbation des comptes.
30. États des revenus et dépenses au 31 mai 2010.
31. Varia. (collecte de sang le 13 juillet)
32. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2010-112****Adoption de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-113****Adoption du procès-verbal du 3 mai 2010.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 3 mai 2010, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Arrivé de M. Daniel Fortin, conseiller.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne le résultat de la demande de soumissions effectuée par le ministère des Finances du Québec, au nom de la municipalité de Laurierville, pour le refinancement des emprunts numéros 2000-03 et 2004-01, au montant respectif de 77 000 \$ et de 268 300\$, pour un emprunt total de 345 300 \$. Le ministère des Finances a reçu 2 soumissions conformes. Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

**1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

27 200 \$	2,00 %	2011
28 300 \$	2,50 %	2012
29 600 \$	3,05 %	2013
30 900 \$	3,50 %	2014
229 300 \$	3,75 %	2015

Prix : 98,011

Coût réel : 4,12415 %

**2- CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE**

27 200 \$	4,33 %	2011
28 300 \$	4,33 %	2012
29 600 \$	4,33 %	2013
30 900 \$	4,33 %	2014
229 300 \$	4,33 %	2015

Prix : 100,00

Coût réel : 4,33 %

**Résolution : 2010-114****Acceptation de l'offre pour les emprunts 2000-03 et 2004-01.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque nationale inc. pour son emprunt de 345 300 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2000-03 et 2004-01 au prix de 98,011, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

27 200 \$	2,00 %	15 juin 2011
28 300 \$	2,50 %	15 juin 2012
29 600 \$	3,05 %	15 juin 2013
30 900 \$	3,50 %	15 juin 2014
229 300 \$	3,75 %	15 juin 2015

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

**Adoptée**

**Résolution : 2010-115**

**Modification règlements d'emprunt et autorisation signature des billets.**

**Attendu** que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Laurierville souhaite emprunter par billet un montant total de 345 300 \$ :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2000-03	77 000 \$
2004-01	268 300 \$

**Attendu** que la Municipalité de Laurierville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**Attendu** que la Municipalité de Laurierville aura, le 14 juin 2010, un montant de 345 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 463 800 \$, pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 2000-03 et 2004-01;

**Attendu** qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**Qu'un** emprunt par billet au montant de 345 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2000-03 et 2004-01 soit réalisé.

**Que** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**Que** les billets soient datés du 15 juin 2010.

**Que** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

**Que** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	27 200 \$
2012.	28 300 \$
2013.	29 600 \$
2014.	30 900 \$
2015.	32 200 \$
2015.	197 100 \$ (à renouveler)

**Que** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Laurierville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un temps de cinq 5 ans (à compter du 15 juin 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2004-01, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Que** la Municipalité de Laurierville emprunte 345 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme

additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 2000-03 et 2004-01.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-116**

##### **Égout pluvial du côté nord du pont de la Route de la Station.**

**Attendu** que le ministère des Transports prévoit remplacer, au cours de l'été 2010, le pont situé sur la Route de la Station surplombant la rivière Barbue;

**Attendu** que le ministère des Transports a prévu dans le cadre des travaux de remplacement dudit pont, l'aménagement d'un système d'égout pluvial à la hauteur du 155 et 158 Route de la Station, soit au point le plus bas de la Route pour ce secteur;

**Attendu** que lors de la présentation du projet, le 20 avril dernier, par un représentant du ministère des Transports et un représentant de la firme d'ingénieurs Pluritec inc., en présence des propriétaires riverains, du maire, M. Marc Simoneau et du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, les propriétaires riverains suggéraient d'aménager un système d'égout pluvial du côté nord du pont, soit vis-à-vis les numéros civiques, 160 et 161 Route de la Station;

**Attendu** que le coût pour l'installation d'un système d'égout pluvial du côté nord du pont est estimé à 4 000 \$, par l'ingénieur de Pluritec inc., chargé des plans et devis et de la surveillance des travaux;

**Attendu** que le représentant du ministère des Transports a avisé la municipalité lors de la rencontre, que l'aménagement d'un système d'égout pluvial du côté nord du pont serait à la charge de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité, de faire aménager un système d'égout pluvial au nord du pont de la Route de la Station, lors des travaux de remplacement du pont.

**Que** l'aménagement consiste à installer deux puits de captage de l'eau de surface près du 160 et 161 Route de la Station, lesquels seront reliés par une conduite de 300 mm, et par l'installation d'une autre conduite de 300mm entre le puits de captage du 161 Route de la Station et la rivière Barbue.

**Que** les frais pour l'aménagement du système d'égout pluvial sont estimés à 4 000 \$.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier avise la firme d'ingénieur Pluritec inc., d'ajouter ces travaux lors du remplacement du pont de la Route de la Station.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-117**

##### **Servitude avec Mme Huguette Breton et M. Luc Turgeon, pour l'installation d'une conduite d'égout pluvial près du nouveau pont de la Route de la Station.**

**Attendu** que dans le cadre des travaux pour remplacer le pont de la Route de la Station, il est prévu qu'une conduite d'égout pluvial traversera, sur une distance d'environ 25 pieds, le terrain de Mme Huguette Breton, situé en bordure de la rivière Barbue, soit le lot numéro 169-P;

**Attendu** qu'il est également prévu qu'une conduite d'égout pluvial traversera le terrain de M. Luc Turgeon, sur une distance de  $\pm 25$  pieds, soit sur le lot numéro 169-P;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville doit obtenir une servitude pour le passage des conduites d'égout pluvial;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir entre la municipalité de Laurierville et M. Luc Turgeon, propriétaire du 161 Route de la Station, pour une servitude de passage d'une conduite d'égout pluvial sur son terrain, soit le lot numéro 169-P.

**Que** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient également autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir entre la municipalité de Laurierville et Mme Huguette Breton, propriétaire d'une partie du lot 169, pour une servitude de passage d'une conduite d'égout pluvial sur son terrain.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-118**

#### **Demande d'arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay.**

**Attendu** que la municipalité a reçu une demande d'une citoyenne pour installer des arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay;

**Attendu** la présence de jeunes enfants dans ce secteur, la demanderesse considère important que la municipalité intervienne pour ralentir la circulation automobile;

**Attendu** que suite à cette demande, la municipalité a demandé à la Sûreté du Québec de procéder à une étude de vitesse de la circulation automobile pour ce secteur de la rue Dubé;

**Attendu** que la Sûreté du Québec n'a pas relevé de problématique avec la vitesse dans ce secteur, ni émis de constat d'infraction pour dépassement de la vitesse permise durant la période de l'étude, soit environ 5 semaines;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil demeure sensible à la demande, et autorise, afin de favoriser le ralentissement de la circulation automobile dans ce secteur de la rue Dubé, l'achat de 2 panneaux « **Ralentissez Attention à nos enfants** », lesquels seront installés dans ledit secteur.

**Que** le coût des panneaux et des poteaux de soutien est estimé à 100.00 \$, taxes incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-119**

#### **Coût réparation d'une partie de la rue Dubé.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de faire effectuer des travaux de réfection sur une partie de la rue Dubé, sur une distance d'environ 80 mètres, à partir du 187 rue Dubé jusqu'à l'avenue Renaud.

**Que** les travaux de réfection comprennent l'excavation sur une distance d'environ 60 mètres, le remblaiement avec du sable classe « A » (600 mm) et de la pierre concassé MG-20 (300 mm) et finalement le pavage sur une distance d'environ 80 mètres, sont estimés à ±25 000 \$, taxes incluses.

**Que** les travaux de pavage soient effectués par Pavage Lagacé et Frères au prix de 120.00 \$ la tonne.

**Que** le nombre de tonne de béton bitumineux est estimé à 80 tonnes, pour un déboursé de 9 600.00 \$, taxes non incluses.

**Que** des cotations soient demandées à Excavation Maggy inc. et à EMP inc. pour les travaux d'excavation et de remblaiement.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à accorder les travaux d'excavation et de remblaiement à l'entrepreneur qui déposera la cotation la plus basse.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-120**

**Remplacement d'une glissière de sécurité au Rang Scott.**

**Attendu** que le coût pour remplacer une glissière de sécurité au Rang Scott est estimé à 12 000 \$, taxes non incluses, avec du matériel neuf et à 10,000 \$ avec du matériel usagé, selon une cotation de Les Glissières de sécurité J.T.D. inc., datée du 19 mai 2010;

**Attendu** que le budget 2010 pour les travaux de voirie sera atteint avec les travaux sur une partie de la rue Dubé;

**En conséquence**, il est résolu unanimement, de reporter le remplacement d'une glissière de sécurité au Rang Scott à l'année 2011.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-121**

**Cotation pour nouvelle fournaise au garage municipal.**

**Attendu** que la fournaise à l'huile au garage municipal a besoin d'importantes réparations et que sa durée de vie est presque atteinte;

**Attendu** que M. Fernand Poulin de Plomberie & Chauffage F.P. inc., recommande de changer la fournaise à l'huile par une chaudière électrique;

**Attendu** que le prix de Plomberie & Chauffage F.P. inc. pour enlever la fournaise à l'huile et installer une nouvelle chaudière électrique, incluant la fourniture de la chaudière électrique, les matériaux nécessaire à l'installation et la main d'œuvre, est de 4 057.86, taxes incluses;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Plomberie & Chauffage F.P. inc., au prix de 4 057.86 \$, pour la fourniture d'une nouvelle chaudière électrique de marque BTH, d'une puissance de 27 kW, selon les modalités inscrites dans la soumission datée du 7 juin 2010.

**Que** le prix n'inclut pas le raccordement électrique de la nouvelle chaudière électrique, lesquels travaux seront confiés à Goudreault Électrique inc..

**Adoptée**

**Résolution : 2010-122**

**Demande de congé de taxes municipales par Joroval inc. pour l'achat du 14 rue Gingras.**

**Attendu** que Joroval inc. s'adresse à la municipalité pour demander une exemption de taxes municipales pour l'achat de l'immeuble sis au 14 rue Gingras, propriété de Fabrication B.M. Plus inc.;

**Attendu** que l'achat de l'immeuble au 14 rue Gingras par Joroval inc., n'a pas comme effet d'augmenter la valeur foncière de l'immeuble;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos, selon les informations à sa disposition, d'accorder une exemption de taxes municipales à Joroval inc., pour l'achat de l'immeuble situé au 14 rue Gingras, soit Fabrication B.M. inc..

**Adoptée**

**Résolution : 2010-123**

**Demande de certificat d'autorisation pour le prolongement du réseau d'aqueduc.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de mandater la firme d'ingénieurs Fréchette LGL de Thetford Mines, pour préparer une demande de certificat d'autorisation pour fins de présentation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie du lot 380-P, propriété de Michel Côté 2000 inc..

**Que** les honoraires professionnels de Fréchette LGL pour la demande d'un certificat d'autorisation et pour la préparation d'un plan des travaux tel que construit, seront facturés sur une base horaire, et sont estimés à 2 500 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-124**

**Mandat à un laboratoire pour étude phase 1 pour le prolongement du réseau d'aqueduc.**

**Attendu** que pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet du prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie du lot 380-P, une étude environnementale du site phase 1 est requise;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier mandate un laboratoire accrédité pour effectuer l'étude environnementale de site phase 1 dans le cadre du prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie du lot 380-P, propriété de Michel Côté 2000 inc..

**Que** le coût de l'étude environnementale de site phase 1 est estimé à 1 500\$, taxes non incluses, selon l'information reçue de la part de la firme d'ingénieurs mandatée pour préparer la demande de certificat d'autorisation.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-125**

**Appui à la municipalité d'Inverness concernant la valeur foncière de certains immeubles.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil appuie la municipalité d'Inverness dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, afin de trouver, de façon prioritaire, une solution législative aux problèmes vécus par des propriétaires de certains immeubles



qui subissent des hausses d'évaluation dans les circonstances plus amplement détaillées dans la résolution numéro R-123-05-2010 de la municipalité d'Inverness.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-126**

##### **Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.**

**Attendu** que la MRC de l'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**Attendu** que la MRC de l'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2009, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement numéro 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

**Attendu** que le règlement numéro 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

**Attendu** le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de l'Érable;

**Attendu** que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 15 253.61 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de l'Érable.

**Que** la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Réfection d'une partie de la rue Dubé (±25 000 \$)

**Que** la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement numéro 297 de la MRC soit pour :

- La réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- Des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

**Que** cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-127**

##### **Demande de la Résidence Provencher à la Commission municipale.**

**Attendu** que la Résidence Provencher sise au 501 avenue Provencher à Laurierville, s'adresse à la Commission municipale du Québec pour obtenir une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière;

**Attendu** que la Commission municipale doit consulter la municipalité, en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

**Attendu** que la municipalité doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission, à défaut de quoi le déroulement de l'instance peut se poursuivre malgré l'absence d'opinion de la municipalité;

**Attendu** que pour obtenir une reconnaissance, l'immeuble visé doit remplir les conditions prévues à l'article 243.8 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil préfère, attendu son manque d'expertise dans ce domaine, ne pas se prononcer sur la pertinence d'accorder ou non, à la Résidence Provencher, une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière.

#### **Adoptée**

#### **Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois demandant quand la réforme cadastrale passera à Laurierville.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne n'avoir reçu aucune information à ce sujet.

#### **Résolution : 2010-128**

##### **Transfert à la MRC de l'Érable d'une demande de nettoyage de cours d'eau.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de M. Hubert Martineau, propriétaire du 521 Rang 5 à Laurierville, pour le nettoyage du cours d'eau Roger Gingras Sud, soit transmise à la MRC de l'Érable.

**Que** les coûts reliés à la demande de M. Hubert Martineau, soient entièrement à la charge des propriétaires riverains longeant le cours d'eau Roger Gingras Sud.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-129**

##### **Lignage des chemins municipaux.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage de la Route du 7<sup>e</sup> rang, la Route de la Grosse-Ile, le Chemin de la Grosse-Ile et la Route Provencher, représentant environ 14,8 km.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier est également autorisé à faire tracer sur le pavage de la Route Provencher à la hauteur du 441 avenue Provencher, sur la voie en direction du village de Laurierville, la vitesse 50 km/h, afin de sensibiliser les usagers de cette route, du début de la limite de 50 km/h.

**Que** le coût des travaux de lignage est estimé à 4,000 \$, taxes incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-130**

##### **Horaire au bureau municipal pour juillet et août.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que pour les mois de juin, juillet et août 2010, les heures d'ouverture du bureau municipal seront les suivantes :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00  
Vendredi : 8h30 à 12h00

**Que** le nombre d'heures travaillées par chaque employé demeure inchangé durant cette période.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-131**

**Achat de terre noire.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat de 20 voyages de 10 roues de terre noire, pour la réparation du terrain à l'édifice municipal, suite à l'aménagement d'un système septique l'automne dernier, ainsi que pour épandre sur le terrain au 113 rue Mercier, afin de faciliter la tonte du gazon.

**Que** le coût par voyage est de 100.00 \$, incluant le matériel et le transport, pour un déboursé de 2 000 \$, taxes non incluses

**Adoptée**

**Résolution : 2010-132**

**Peinture à l'édifice municipal.**

**Attendu** que l'accès au rez-de-chaussée, situé en façade de l'édifice municipal; nécessite des travaux de peinture, ainsi que les parties en bois de 2 fenêtres situées également en façade;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le concierge par intérim, M. Pierre Comtois, à faire les travaux de peinture sur la partie extérieure de l'accès au rez-de-chaussée de l'édifice municipal, ainsi les bordures extérieures de 2 fenêtres situées en façade de l'édifice municipal.

**Que** les heures de travail effectuées par M. Pierre Comtois en dehors de son horaire à temps partiel régulier, pour les travaux de peinture mentionnés, seront payées au tarif horaire régulier établi pour ce poste pour l'année 2010.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-133**

**Choix de collecte lors de la journée Normand-Maurice.**

**Attendu** que la municipalité participera le samedi 16 octobre prochain à la journée Normand-Maurice, pour la collecte des résidus domestiques dangereux (aérosols, piles, goudron, matériel informatique, cellulaires, pesticides, solutions acides, tec...), laquelle se tient en simultanée dans plusieurs municipalités de la MRC de l'Érable et de la MRC d'Arthabaska;

**Attendu** que la municipalité doit informer les personnes responsables de la collecte, de quelle façon les résidus domestiques dangereux seront amassés;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la collecte prendra la forme d'un point de dépôt auquel la population sera invitée à venir déposer leurs résidus domestiques dangereux.

**Que** le point de dépôt sera au garage municipal, situé au 477 avenue Provencher, et ce, de 9h00 à 12h00.

**Qu'un** dépliant d'information sera acheminé à chaque adresse civique pour cet évènement.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-134****Inscription au congrès de la FQM.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que les conseillers, M. Daniel Fortin et Mme Julie Bernard, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, les 30 septembre, 1er et 2 octobre 2010 à Québec.

**Que** les frais d'inscriptions au montant de 575.00 \$ par élu, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours des 3 élus, seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-135****Tournoi de golf Sûreté du Québec au profit d'Albastros/cellule de l'Érable.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité délègue MM. Daniel Fortin et Mario Lessard, conseillers municipaux, de même que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, ainsi qu'un membre du conseil d'administration du Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville, pour participer au tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable, au profit de l'organisme Albastros/cellule de l'Érable.

**Que** le tournoi se déroulera le 27 août prochain au Club de golf Laurier à Princeville.

**Que** le coût d'inscription au montant de 80.00 \$ par personne, est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 320.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-136****Soirée Hommage 12-18.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil réserve 2 places pour la 8<sup>e</sup> édition de la Soirée Hommage 12-18 en l'honneur des adolescents membres des Comité 12-18.

**Que** la soirée se déroulera le samedi 12 juin prochain à Lyster.

**Que** le coût de participation à l'activité, de 10.00 \$ par personne, soit défrayé par la municipalité, pour un déboursé de 20.00 \$.

**Que** les 2 places réservées soient offertes à 2 jeunes administrateurs du Comité 12-18 de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-137****Transfert au service de loisirs.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 3 000 \$ soit transféré, de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-138****Demande d'autorisation pour vendre de la boisson alcoolisée.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la Tire de tracteurs à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur

place, au terrain de l'édifice municipal, situé à l'arrière du 140 rue Grenier, le 17 juillet 2010.

**Que** la présente résolution ne délivre pas le Comité de la Tire de tracteurs de se procurer un permis de boisson délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées.

### Adoptée

#### Correspondance.

- Réception du rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec, pour le budget 2010 de l'OMH de Laurierville, lequel prévoit un déficit de 53 561 \$, lequel est assumé à 90 % par la Société d'habitation du Québec, pour un montant de 48 205 \$, et 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 5 356 \$.
- Lettre de l'Agence Forestière des Bois-Francs concernant un projet d'aménagement de la Rivière Noire, relativement à l'habitat aquatique et l'habitat terrestre. L'agence demande la collaboration de tous les riverains de la rivière Noire, en permettant le passage de son équipe sur les différentes propriétés, afin de réaliser l'inventaire des traverses de cours d'eau.
- Réception des deux premiers guides de bonnes pratiques sur la planification et le développement durable publiés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, lesquels s'intitulent « Le bâtiment durable » et La gestion durable des eaux de pluie ».
- Demande de Mme Chantal Doyon, Chargée de projet au CLD de l'Érable, pour un soutien financier ou technique pour la tenue de la 14<sup>e</sup> édition de la **Journée de démonstration forestière**, le 25 septembre prochain à la station régionale de glisse du Mont Apic à St-Pierre-Baptiste.

Il est résolu unanimement, que ce conseil offre son soutien technique pour la 14<sup>e</sup> édition de la Journée de démonstration forestière, en publiant l'information gratuitement dans le journal local « Le Poliquin ».

#### Liste de comptes

Carte Sonic : Essence du 26-04 au 05-05-2010	303.00
3 contribuables : Ajustement évaluation.	67.16
Receveur Gén. Canada : Remise féd. de mai 2010	2 124.89
Ministre du Revenu : Remise prov. de mai 2010	4 893.31
Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 19-03 au 20-05	1 077.04
Salaire : Rémunération des employés en juin 2010	10 616.44
Financière Banque Nationale inc : Intérêts et capital emprunts.	32 396.00
Réjean Gingras : Frais au congrès de l'ADMQ	120.22
Promutuel : Ass. location tracteur hiver 09-10	15.75
Fonds de l'information foncière : 4 mutations en mai 2010	12.00
MRC de l'Érable : Formation élus, CCU et 2 <sup>e</sup> vers. Quote-part	47 998.72
Sylvain Beauregard : Honoraires avocat cour municipale	56.44
Ville de Plessisville : 3 jugements cour municipale	620.44
Gaudreau Envir. : Ajustement carburant et collective à trier	1 072.38
Petite caisse : Achat timbres, déplacement et nettoyage nappes	294.82
Claire Gosselin : Déplacement, ass.-salaire et frais en juin et formation	155.68
SSQ : Régime retraite employés en juin 2010	1 061.16
L'Excellence : Ass.-salaire employés en juin 2010	1 191.34
Ministre des Finances : 1 <sup>e</sup> vers. Services de la Sûreté du Québec	53 261.00
Hydro-Québec : Service pompe rue Grenier du 25-03 au 26-05-10	87.68
Hydro-Québec : Service caserne du 25-03 au 26-05-10	180.57
Hydro-Québec : Service biblio du 25-03 au 26-05-10	246.26
Hydro-Québec : Service garage du 26-03 au 27-05-10	226.36

Hydro-Québec : Service Scott (aqueduc) du 26-03 au 27-05-10	109.88
Hydro-Québec : Service Croix Scott du 26-03 au 27-05-10	74.04
Hydro-Québec : Lumière de rues pour mai.	871.47
Bell Canada : Service pour juin.	687.52
Transcontinental : Publication journal pour Technofil	558.73
Imprimerie Fillion : 200 permis construction	597.11
Aline Desrochers : Achat de livres pour biblio	156.97
Centre local de dév. De l'Érable : Publicité pour parc linéaire	175.00
SSJB Centre-du-Québec : Contribution pour les Jeudis en chansons	100.00
SCA des Appalaches : Matériel garage et édifice	41.12
Couvreur Denis Laplante inc. : Recouvrement toit édifice	21 389.81
Richard Bédard : Reconstruction colonne briques cimetièrre (sera remboursé par la Municipalité d'Inverness)	625.00
Ciments Taschereau : Section puisard	41.76
Marius Marcoux & Fils : 3 interventions rép. luminaires	207.13
Biolab : Analyses d'eau en mai 2010	423.57
Garage Marc Labrie : Pièces camionnette	1 094.07
Soudure Marcoux enr. : Rép. tondeuse	321.24
Petites Mécaniques JP : Pièces	96.34
JM Samson inc. : Service lift pour palette asphalte	33.86
Champoux Machineries inc. : Pièces pour tracteur	468.67
Transports Maggy Beudet Inc. : Travail tracteur chenille et bull	5 064.91
Excavation Maggy inc. : Travail avec pelle	3 589.43
EMP inc. : Location niveleuse	3 856.94
Sinto inc. : Matériel garage	24.78
S.M. Auto enr. : Plaquette de frein sur camionnette	146.62
Sable Marco : 2 palettes asphalte	1 180.73
Carrières Plessis inc. : Matériel granulaire 0-3/4 et 4X8.	8 980.82
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal.	517.05
Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska : Contribution financière.	1 527.75
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour juin.	105.80
ORAPÉ : Service pour juin.	232.50
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	5 112.37
Régie de la Mauricie : Service pour mai.	2 421.35
Distributions R. Lachapelle inc. : Produits entretien ménagers.	215.70

#### **Résolution : 2010-139**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

#### **Adoptée**

#### **États des revenus et dépenses au 31 mai 2010.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 822 049.76 \$, et des déboursés au montant de 427 272.87 \$, laissant un solde en caisse de 430 414.53 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2010, les revenus et dépenses au 31 mai 2009.

#### **Varia.**

##### **Collecte de sang.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil qu'une collecte de sang se déroulera le mardi 13 juillet prochain à la salle municipale de Laurierville, entre 13h30 et 20h30. Cette collecte de sang est organisée par Héma-Québec, en collaboration avec le Cercle des Fermières de Laurierville, le Comité de bénévoles de Laurierville et la municipalité de Laurierville.

**Résolution : 2010-140**  
**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**